

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/homophobie-congediee-pour-so...>

 Pauline Saint

 8 min read

Bisexualité, polyamour... Elle estime avoir été congédiée "pour son orientation sexuelle", une femme attaque en justice un établissement catholique

Une ancienne prestataire d'une école d'enseignement catholique à Bayeux (Calvados) a déposé plainte contre X, mercredi 18 décembre 2024. Elle accuse l'établissement privé de discrimination liée à son orientation sexuelle à la suite de la rupture de son contrat.

Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

La jeune femme, auto-entrepreneuse dans la communication, avait été recrutée dans le cadre de la restructuration de l'Enseignement Catholique de Bayeux (Calvados) qui doit amener au regroupement des trois écoles privées de la ville. Après une première mission réalisée en février, la plaignante âgée d'une trentaine d'années devait renouveler son contrat au printemps, de mai à juillet.

Mais quelques semaines plus tard, le 19 avril, elle apprend par SMS que la présidente de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) – association qui gère les

écoles Saint-Patrice, Saint-Joseph-Notre-Dame et Sacré Coeur ainsi que le collège et lycée de Jeanne d'Arc à Bayeux –, a changé d'avis, relaye l'AFP.

Dans des échanges, consultés par l'agence, cette dernière indique être "*désolée*" et "*navrée*", mais "*soumise à la pression des familles de Bayeux qui après avoir visionné votre vidéo, refusent de continuer à travailler*" avec la prestataire, même si elle a "*personnellement apprécié*" travailler avec elle.

” C'est une discrimination commise après réflexion et en groupe. C'est scandaleux.

Étienne Deshoulières

Avocat de la plaignante

La jeune femme, qui souhaite rester anonyme, avait posté des vidéos sur les réseaux sociaux où elle faisait part de sa bisexualité et évoquait le polyamour. Humoriste de stand-up en parallèle de son activité de communicante, celle-ci a l'habitude d'évoquer son orientation sexuelle publiquement. "*Ma cliente est choquée que l'enseignement catholique ait sciemment rompu son contrat en raison de son orientation sexuelle*", explique Étienne Deshoulières, l'avocat de la plaignante.

L'ancienne présidente de l'OGEC a démenti à l'AFP avoir écrit de tels propos : "*Je n'ai jamais écrit ça, ce n'est pas vrai*". "*Une famille de Saint-Patrice (une école primaire de Bayeux) a fait remonter le fait qu'il y avait une vidéo qui n'était pas dans les valeurs de l'enseignement catholique*" a-t-elle expliqué, "*mais la rupture de contrat était liée à l'arrêt des commissions sur la restructuration, pas à sa vie privée qui ne nous regarde pas*".

Mercredi 18 décembre, l'ex-prestataire de l'établissement catholique a déposé plainte contre X pour discrimination liée à son orientation sexuelle. "*Il faut sanctionner une discrimination prise en pleine conscience par un groupement d'enseignement catholique*", ajoute l'avocat qui précise que la rupture du contrat a engendré "*un préjudice moral et financier majeur*" pour sa cliente.

” La tension n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle de cette dame. Le problème est contractuel et devrait être tranché dans un cadre juridique.

Romain Lhémercy

Directeur diocésain de l'enseignement catholique dans le Calvados

Romain Lhémercy, directeur diocésain de l'enseignement catholique dans le Calvados depuis le 1er septembre, a quant à lui expliqué à France 3 Normandie que la non-reconduction du contrat avait été dictée par sa volonté de "geler" la restructuration. Celle-ci aurait suscité beaucoup "d'émotion et de peur" chez les parents des deux écoles isolées. Il n'aurait d'ailleurs jamais "consulté" les éventuels échanges de SMS, "ni aucune autre pièce" en lien avec l'accusation.

Les associations Mousse, Stop Homophobie et Familles LGBT se sont jointes à la plainte déposée mercredi auprès du parquet de Caen.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Veillez choisir une région

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter de votre région. Vous pouvez vous désabonner à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. [Notre politique de confidentialité](#)

Generated with Reader Mode